



## Que sont les « NAO » ?

### Négociations Annuelles Obligatoires

Il y a deux phases

**1/ Au national (FNCA) les Organisations Syndicales** représentatives au niveau de la branche

(SNECA/CFE-CGC, CFDT et SUD) (ayant obtenu plus de 8% au niveau de la branche Crédit Agricole aux dernières élections professionnelles)

**négoient les augmentations collectives** (bleu foncé sur la page suivante)

Cette année compte tenu de l'inflation constatée en 2021 et attendue **en 2022**,  
**le SNECA/CFE-CGC n'a pas signé** la proposition ridicule de 1% (aucune OS n'a signé) et  
vous pouvez contribuer à **montrer votre désaccord en signant la pétition ...** (voir tracts)



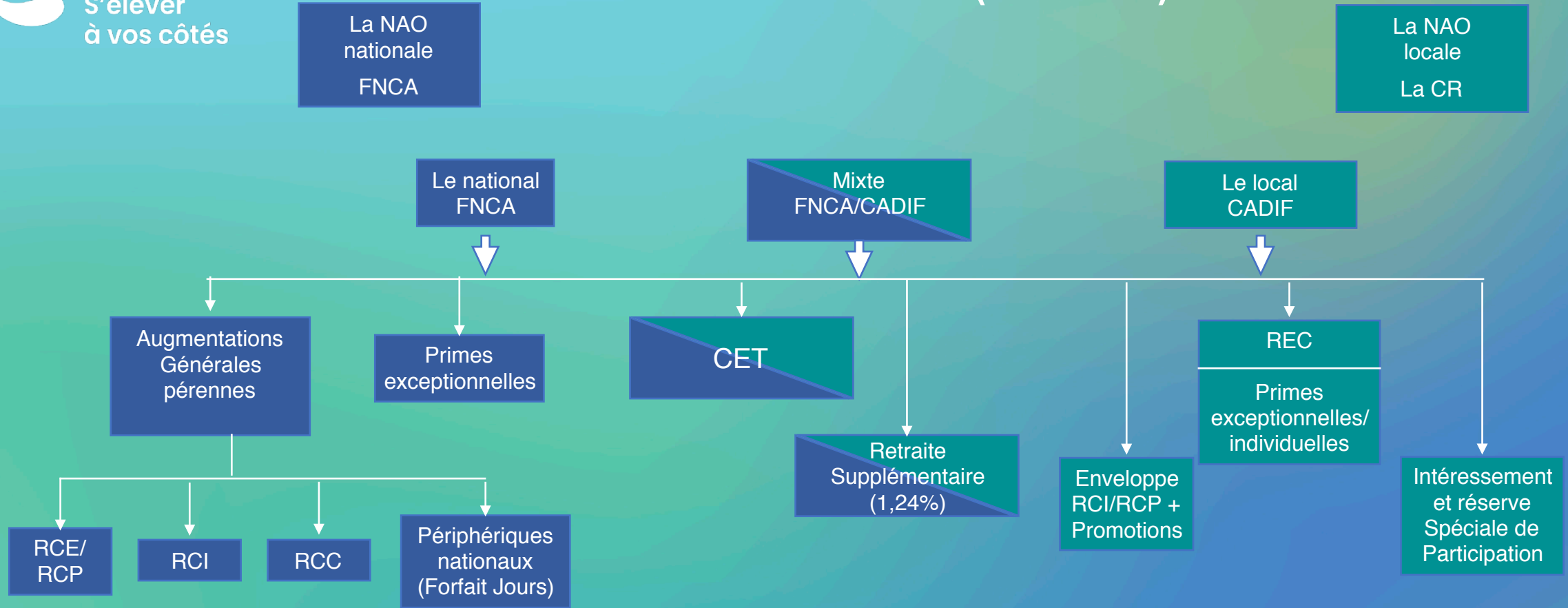
**2/ Puis Au local, dans les CR** (vert sur la page suivante) : **les Organisations Syndicales représentatives**

(au CADIF : SNECA/CFE-CGC, CFDT, CGT et CFTC) **négoient les enveloppes d'augmentations individuelles** (levier de promotion).

**La Convention Collective Nationale impose un minimum de 1,55%.**

**Cette année, au CADIF, un accord a été signé à 1,72% + 3€/mois de mutuelle = 1,86%**

# REPARTITION NATIONAL (BRANCHE) / LOCAL



- Périphériques locaux :
- PEE
  - PERCO
  - Assurances et Prévoyance / Mutuelle
  - Titres Restaurant
  - CESU / Services à la personne
  - Avantages en nature